



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 26 juin 2025

Année : 2025 No 2

Séance du 26 juin 2025 à 19h30

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	
Crettenand Narcisse	Président
Gillioz Fernand	Vice-président
Vouillamoz Olivier	Membre
Gillioz Caroline	Secrétaire ad-intérim
Excusés	
Vouillamoz Valéry	
Monnet Jean-Hubert	
Vouillamoz Grégoire	

Le président du conseil bourgeoisial, Narcisse Crettenand, ouvre l'assemblée à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue aux dix membres présents.

Narcisse Crettenand indique que la convocation de cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée via l'application communale et envoyée à tous les ménages, respectant le délai légal de convocation de 20 jours prescrit par la loi sur les communes. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y rapportant, sont disponibles sur le site internet de la commune, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.

Narcisse Crettenand remercie Caroline Gillioz de tenir le PV et informe l'assemblée que le conseil bourgeoisial est toujours à la recherche d'un ou une secrétaire. Compte tenu du nombre de participants, aucun scrutateur n'est nommé.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le président et accepté comme tel :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 27 février 2025 ;
3. Présentation des comptes de l'exercice 2024 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;
4. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2024 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;
5. Nomination de l'organe de révision – législature 2025-2028 ;
6. Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réfection des étables basses de Balavaux ;
7. Divers.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 27.02.2025

Narcisse Crettenand propose de lire le dernier procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.



3. Présentation des comptes de l'exercice 2024 de la commune bourgeoisiale d'Isérables

Narcisse Crettenand passe la parole à Fernand Gillioz pour la présentation des comptes de l'exercice 2024. Fernand Gillioz informe que les comptes ont été audités par la fiduciaire BDO les 1 et 2 mai 2025 et validés en séance du Conseil bourgeoisial le 28 mai 2025. Les comptes sont consultables à l'administration communale et sur internet.

Fernand Gillioz donne connaissance des comptes 2024 au moyen d'une présentation power-point.

L'exercice 2024 boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 991.43 et un excédent de charges de CHF 1'430.76 après amortissements et prélèvements aux fonds et financements spéciaux. Le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 18'150.00. L'excédent de revenus a été inférieur de CHF 19'580.76 par rapport au budget.

S'agissant des comptes de fonctionnement, les charges de l'administration générale sont composées de CHF 4'498.00 pour les frais administratifs et cotisations et CHF 5'357.00 d'honoraires et frais de litige ; des retours sur impôts pour CHF 277.00.

Au niveau de l'alpage, l'entretien des bâtiments et installations (études pour le projet de la gare du Plan du Fou, salle de bain du casin du haut et clés sécurisées) pour CHF 38'038.00 et des amortissements de CHF 11'900.00. Les recettes sont constituées de la subvention communale (CHF 20'000.00), du forfait annuel convenu avec NVRM de CHF 21'000.00 et de la location de l'alpage (CHF 18'000.00).

Les charges liées à la sylviculture sont engendrées par les mesures sylvicoles (CHF 343'164.00), les cotisations versées aux associations (CHF 1'826.00) et les rabais accordés sur les ventes de bois (CHF 2'497.00). Les ventes de bois s'élèvent à CHF 108'0001.00, les subventions cantonales et communales à CHF 229'608.00. Ces recettes ne couvrent pas la totalité des charges, un prélèvement sur le fonds forestier de réserve de CHF 9'878.00 a été comptabilisé.

Ce fond forestier de réserve qui se montait à CHF 87'858.00 au 31.12.2023 s'élève au 31.12.2024 à CHF 77'980.00.

La Bourgeoisie paie des intérêts de CHF 2'345.00 sur le compte/courant communal. Les intérêts créditeurs se montent à CHF 331.00. En 2024, NVRM a versé un dividende de CHF 1'500.00.

En 2024, les investissements prévus au budget (CHF 115'000.00 : Pra da Dzeu et casin de Rosey) n'ont pas été réalisés en totalité. Seule la reconstruction du casin de Rosey a été financée. Le coût s'est élevé à CHF 38'398.30 (CHF 30'000.00 au budget). L'assurance a participé à hauteur de CHF 16'000.00 pour un coût net d'investissement de CHF 22'398.30.

Fernand Gillioz passe également en revue le bilan 2024 et précise certains points. Les créances de CHF 71'502.83 comprennent notamment le compte/courant de l'alpage de Balavaux de ~ CHF 69'000.00. Cet élément reste en suspens jusqu'au moment où les comptes 2022-2023 de l'alpage seront définitivement bouclés. Les immobilisations corporelles de CHF 2'719'648.30 sont constituées des bâtiments et terrains (~CHF 285'000.00) et de forêts. Dans les engagements courants, on trouve le compte-courant de la commune (~CHF 237'000.00) ; le compte-courant du triage forestier (~CHF 2'000.00), le compte-courant NVRM (~CHF 3'000.00) ainsi que le fonds pour Pra da Dzeu (~CHF 29'000.00).

Fernand termine sa présentation en demandant à l'assemblée si elle a des questions et/ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

4. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2024 de la Bourgeoisie d'Isérables

Fernand Gillioz procède à la lecture du rapport de l'organe de révision qui aboutit à la recommandation d'approuver les comptes tels que présentés. Narcisse Crettenand remercie Fernand Gillioz pour sa présentation et demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2024. Ils sont adoptés à l'unanimité. L'administration communale est remerciée pour la tenue des comptes.



5. Nomination de l'organe de révision – législature 2025-2028

Narcisse Crettenand repasse la parole à Fernand Gillioz. Il explique à l'assemblée que l'organe de révision doit être nommé pour la nouvelle législature. Narcisse Crettenand propose à l'assemblée de conserver la fiduciaire BDO SA à Sion comme organe de révision. L'assemblée passe au vote et la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réfection des étables basses de Balavaux

Narcisse Crettenand rappelle que l'assemblée avait accepté lors de la dernière assemblée bourgeoisiale un budget de CHF 80'000.00 pour la réfection des étables basses. Ce montant était basé sur les offres reçues à l'époque et ne sont plus adaptées actuellement. Narcisse Crettenand repasse la parole à Fernand Gillioz pour les explications détaillées. Les devis actuels pour la réfection des sols s'élèvent à CHF 169'000.00 ; les subventions à CHF 88'750.00, soit un investissement net de CHF 80'250.00 (investissement net de CHF 32'000.00 annoncé lors de la dernière assemblée bourgeoisiale). Narcisse Crettenand demande à l'assemblée d'approuver ce crédit complémentaire : une personne s'y oppose, 9 approuvent.

7. Divers

Narcisse Crettenand informe l'assemblée qu'un avant-projet de règlement a été préparé et une commission a été nommée. Cependant, le travail en commission se fera à la rentrée et le projet sera proposé lors de la prochaine assemblée bourgeoisiale en décembre. La commission est composée des trois membres du conseil, de Laurent Gillioz, Valéry Vouillamoz, Geneviève Monnet Crettenand et Sabrina Crettenand Monnet. Cette commission travaillerait également sur la création des « Amis de la Bourgeoisie ».

Le Conseil bourgeoisial récolte actuellement des informations concernant les bâtiments des alpages. Une proposition de planification et de financement des projets possibles avec ces biens sur 10 ans doit être remis au Service de l'agriculture.

Concernant le projet de luge d'été sur Tracouet, le Service de l'agriculture a exigé des mesures de compensation. Les mesures de compensation discutées sont la remise en état des réseaux de purinage et le financement de deux jours de tracteur bosset pour le purinage hors zones desservies par le réseau.

Narcisse Crettenand remercie et passe la parole à ses collègues du conseil ainsi qu'à l'assemblée qui n'ont rien à ajouter. Narcisse Crettenand clôt l'assemblée à 20h en remerciant les personnes présentes, en particulier ses deux collègues du conseil, la secrétaire ainsi que le personnel de l'administration communale et l'ancien conseil.

COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISERABLES

Narcisse Crettenand
Président

Caroline Gillioz
Secrétaire ad-interim